

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Quel est le rôle des dépenses privées ?

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le financement des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus, provient à 83 % de sources publiques.
- Selon la moyenne calculée sur la base des pays de l'OCDE, tous niveaux d'enseignement confondus, les dépenses unitaires publiques au titre des établissements publics (8 027 USD) représentent environ le double de celles relevées au titre des établissements privés (4 071 USD).
- Pour les 19 pays de l'OCDE dont les données tendanciennes sont disponibles, la part publique du financement des établissements d'enseignement supérieur a régressé, passant de 74 % en 1995 à 67 % en 2008.

Description

Cet indicateur montre la répartition du financement des établissements d'enseignement entre entités publiques et privées, surtout au niveau de l'enseignement supérieur. Même si les fonds publics représentent toujours une part prépondérante des investissements en matière d'éducation, le financement privé prend de plus en plus d'importance. Certains craignent que la balance ne se mette à trop pencher d'un côté, au point de décourager ceux qui envisagent de suivre des études supérieures. Il est donc important d'examiner la variation des parts publique et privée du financement afin de déterminer si ce phénomène influence l'évolution des modèles d'éducation et des taux de scolarisation.

Résultats

Dans tous les pays de l'OCDE pour lesquels il existe des données comparables, les fonds publics représentent, en moyenne et tous niveaux d'enseignement confondus, 83 % de la totalité du financement. C'est dans l'enseignement préprimaire et dans l'enseignement supérieur que les parts privées du financement sont les plus importantes. Au niveau préprimaire, les fonds privés représentent en moyenne 19 % du financement total dans les pays de l'OCDE, soit un pourcentage supérieur à celui de tous les niveaux confondus. Cette part connaît toutefois d'importantes variations : elle est inférieure ou égale à 5 % en Belgique, en Estonie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suède, mais supérieure à 50 % en Australie, en Corée et au Japon.

Au niveau supérieur, les fonds privés représentent 31 % en moyenne des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement. La part des dépenses au titre des établissements d'enseignement supérieur financée par les particuliers, les entreprises et d'autres entités privées – y compris les financements privés subventionnés – représente moins de 5 % au Danemark, en Finlande et en Norvège, mais plus de 40 % en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Israël, au Japon et au Royaume-Uni, et passe la barre des 75 % au Chili et en Corée.

Les entités privées autres que les ménages contribuent davantage, en moyenne, à l'enseignement supérieur qu'aux autres niveaux d'enseignement. En Australie, au Canada, en Corée, aux États-Unis, en Fédération de Russie, en Israël, au Japon, aux Pays-Bas, en République slovaque, en République tchèque, au Royaume-Uni et en Suède, 10 % ou plus des dépenses au titre de l'enseignement supérieur sont le fait d'entités privées autres que les ménages.

S'ils financent principalement les établissements publics, les fonds publics peuvent également jouer un rôle dans le financement des établissements privés, bien que cette contribution varie en fonction des niveaux d'enseignement. En moyenne dans les pays de l'OCDE, tous niveaux d'enseignement confondus, les dépenses unitaires publiques sont deux fois plus élevées au titre des établissements publics (8 027 USD) qu'au titre des établissements privés (4 071 USD). Toutefois, les dépenses unitaires publiques sont plus de deux fois plus élevées au titre des établissements publics qu'au titre des établissements privés (6 281 USD contre 2 474 USD) pour l'accueil préprimaire, repré-

sentent moins du double de celles au titre des établissements privés dans l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire non supérieur (8 111 USD contre 4 572 USD), et plus du triple de celles-ci dans l'enseignement supérieur (10 543 USD contre 3 614 USD).

Tendances

Entre 2000 et 2008, le financement public a augmenté, tous niveaux d'enseignement confondus, dans tous les pays pour lesquels des données comparables sont disponibles. Le financement privé a toutefois progressé davantage dans plus de trois quarts de ces pays. En conséquence, la part publique des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement a diminué de plus de 8 points de pourcentage au Portugal, en République slovaque et au Royaume-Uni.

Il est intéressant de constater que la progression de la part privée dans les dépenses totales d'éducation, qui a entraîné la baisse de la part publique, n'est pas allée de pair avec une diminution des dépenses publiques d'éducation (en valeur réelle). En fait, de nombreux pays de l'OCDE affichant les hausses les plus importantes des dépenses privées sont parmi ceux qui ont également connu la plus forte augmentation du financement public de l'éducation. Ce constat suggère que les dépenses privées viennent s'ajouter aux investissements publics, et non s'y substituer.

Entre 2000 et 2008, 20 des 26 pays pour lesquels des données comparables sont disponibles ont enregistré une augmentation de la part des fonds privés consacrés à l'enseignement supérieur. Cette part a progressé de 6 points de pourcentage en moyenne, et de plus de 10 points de pourcentage en Autriche, au Portugal, en République slovaque et au Royaume-Uni. Bien que la part des fonds privés consacrés à l'enseignement supérieur ait considérablement augmenté dans certains pays au cours de cette période, il n'en a pas été de même pour les autres niveaux d'enseignement.

Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2008 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2010. Les dépenses privées comprennent les dépenses privées directes au titre des établissements d'enseignement, qu'elles soient ou non compensées par des aides publiques.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2011 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B3).

Parmi les domaines couverts figurent :

- La part relative et l'évolution des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus.
- Les dépenses unitaires publiques annuelles au titre des établissements d'enseignement par type d'établissement.

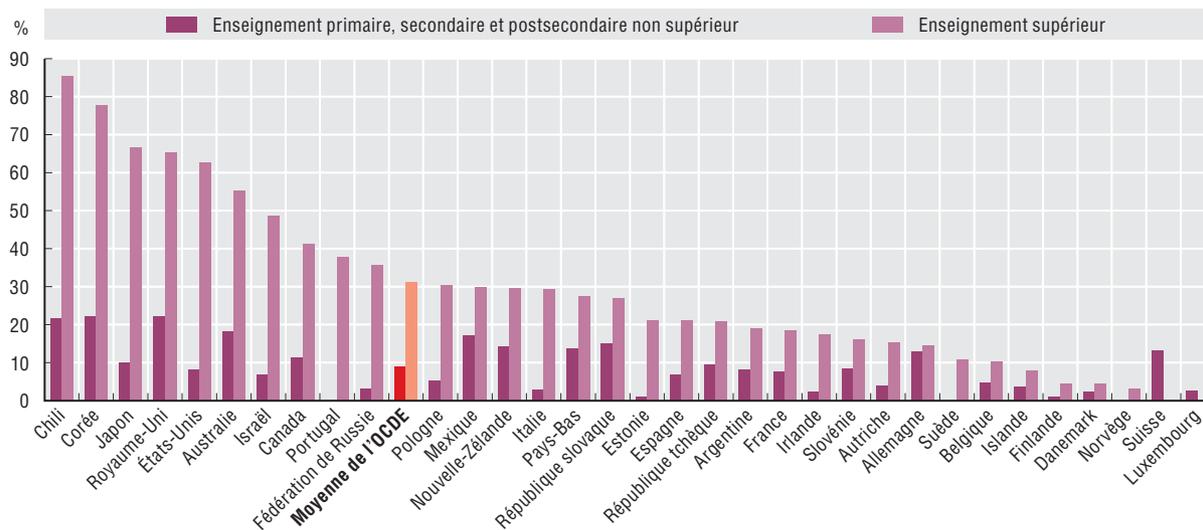
Autres publications de l'OCDE

OECD Reviews of Tertiary Education (série).

Politiques et gestion de l'enseignement supérieur (revue).

Graphique 3.7. Part des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement (2008)

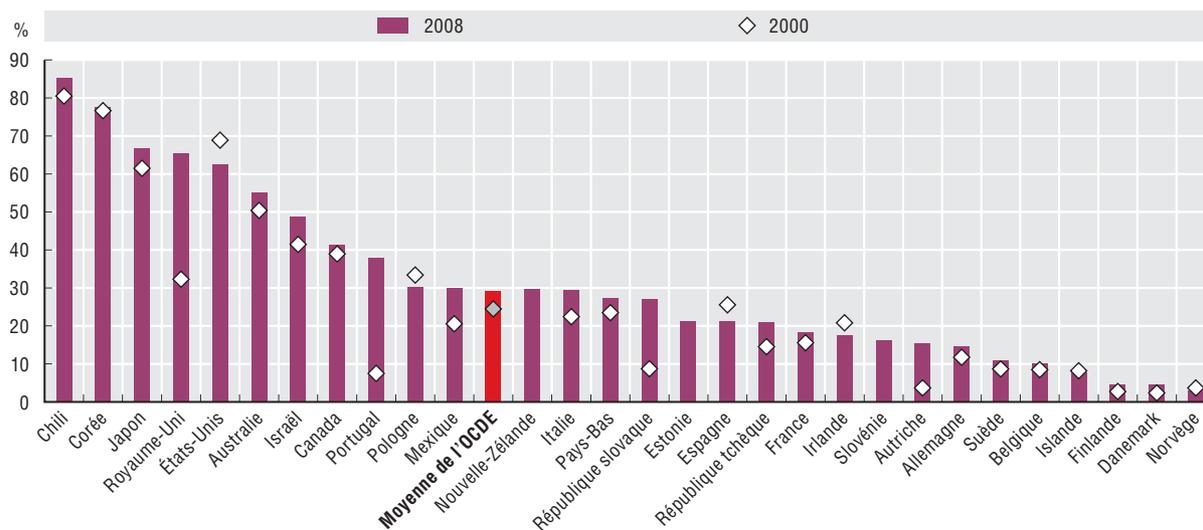
Ce graphique montre le pourcentage des dépenses au titre des établissements d'enseignement provenant de sources privées.



Source : OCDE (2011), Regards sur l'éducation 2011, tableau B3.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932470737>.

Graphique 3.8. Évolution de la part des dépenses privées (2000, 2008)

Ce graphique montre la progression – ou non – des dépenses privées en pourcentage des dépenses totales d'éducation, tous niveaux d'enseignement confondus, de 2000 à 2008.



Source : OCDE (2011), Regards sur l'éducation 2011, tableau B3.3, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932470794>.



Extrait de :
Education at a Glance 2011
Highlights

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Quel est le rôle des dépenses privées ? », dans *Education at a Glance 2011 : Highlights*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2011-25-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.